

## MUNICIPALITÉ DE STOKE

### PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE ORDINAIRE Du lundi 1er février 2021 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Période de questions
4. Demandes écrites ou verbales
  - 4.1. Demande d'appui Cooptel auprès de la CPTAQ
  - 4.2. Demande d'appui Cooptel auprès du gouvernement provincial
  - 4.3. Demande d'appui Statistique Canada
5. Comités et dossiers à traiter
  - 5.1. Administration et finances
    - 5.1.1 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
    - 5.1.2 Utilisation et transfert aide financière COVID-19
    - 5.1.3 Achat de matériel informatique
    - 5.1.4 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil
  - 5.2. Aménagement, urbanisme et environnement
    - 5.2.1 Appel d'offres public (SEAO) pour Collecte, transport et enfouissement des déchets
    - 5.2.2 Demande de consentement COOPTEL – utilisation de terrain
    - 5.2.3 Autorisation pour la délivrance de constats d'infraction concernant les animaux
    - 5.2.4 Autorisation de délivrance de constats
  - 5.3. Culture
  - 5.4. Immobilisation et bâtiments
    - 5.4.1 Achat de barrière physique pour la patinoire
  - 5.5. Loisirs
    - 5.5.1 Demande aide financière Emploi été Canada SAE
  - 5.6. Ressources humaines
    - 5.6.1 Formations pour directrice générale
    - 5.6.2 Formations pour les employés
    - 5.6.3 Nomination au poste de Responsable de voirie
    - 5.6.4 Création d'un poste permanent adjointe administrative (greffe et communications)
    - 5.6.5 Affichage d'une offre d'emploi, adjointe administrative (greffe et communication)
  - 5.7. Sécurité publique
    - 5.7.1 Achat habits de combat
    - 5.7.2 Entente Croix rouge 3 ans
    - 5.7.3 Changement de limite de vitesse – rue de la Baronne
  - 5.8. Voirie
    - 5.8.1 Renouvellement au CERIU
    - 5.8.2 Appel d'offres AOP Reconstruction des rues Mont-Dufresne, des Pinsons et des Mésanges – Programme TECQ 2019-2023
    - 5.8.3 Reddition de compte MTQ – aide à la voirie locale
    - 5.8.4 Appel d'offre public pour l'achat de matériel granulaire pour la saison 2021-2022
    - 5.8.5 Appel d'offre sur invitation – Fauchage et débroussaillage
    - 5.8.6 Vente d'un épandeur
    - 5.8.7 Entente gré à gré avec FQ ingénierie PIACC
6. Trésorerie et finances
  - 6.1. État prévisionnel de la situation
  - 6.2. Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
7. Autres sujets
8. Avis de motion
  - 8.1. Avis de motion et présentation du projet de Règlement d'emprunt 570 autorisant la réfection du 5<sup>e</sup> rang ouest et décrétant à cette fin un emprunt de 550 963 \$.
9. Règlements

9.1. Adoption du règlement 568 Règlement général uniformisé de la Municipalité de Stoke

9.2. Adoption du règlement 569 Traitement des élus

10. Invitations

11. Varia

12. Période de questions

13. Clôture et levée de l'assemblée

N° 2377

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, par visioconférence, le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h.

Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères Lucie Gauthier et Mélissa Théberge, les conseillers Sylvain Chabot, Daniel Dodier, Mario Carrier et Steeves Mathieu.

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente et agit comme secrétaire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 3-2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2021-001 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-02- 031

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Rés. 2021-02- 032

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

## **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-02- 033

D'ajouter les points 5.2.3 Autorisation de délivrance de constats d'infraction relatifs aux animaux, 5.2.4 Autorisation de délivrance de constats d'infraction, 5.4.2 Achat d'une laveuse pour planchers, 8.1 Avis de motion Règlement d'emprunt 570 Réfection 5<sup>e</sup> rang ouest.

D'adopter l'ordre du jour tel que proposés avec les ajouts.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

## **2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées**

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2021-02- 034

D'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2021, tel que rédigé.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

## **3. Période de questions**

Aucune question n'a été adressée au conseil.

## **4. Demandes écrites ou verbales**

### **4.1. Demande d'appui Cooptel auprès de la CPTAQ**

**ATTENDU QUE** La municipalité de Stoke, comme plusieurs municipalités de la MRC du Val-Saint-François a signé en 2019 une entente légale avec Cooptel, coopérative en télécommunication, afin d’assurer le déploiement de la fibre optique sur l’ensemble des foyers et entreprises de la MRC qui ne possède pas un Internet à haut débit.

**ATTENDU QUE** le projet débuté en 2019 progresse bien et déjà près de 400 foyers ont été branchés par la fibre optique dans la MRC;

**ATTENDU QUE** pour atteindre les objectifs de la MRC, Cooptel doit notamment installer ses équipements situés dans les emprises des routes et exceptionnellement sur un terrain agricole;

**ATTENDU QUE** Cooptel a fait une demande à la CPTAQ afin d’installer des équipements de télécommunication pour une superficie de 17m<sup>2</sup> en zone agricole (dossier : 429821) dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

**ATTENDU QUE** cette demande à la CPTAQ a été appuyée par la MRC du Val-Saint-François (résolution CA-20-10-14);

**ATTENDU QUE** selon des informations obtenues par Cooptel, les équipements visés par le dossier 429821 à la CPTAQ sont nécessaires pour alimenter en Internet par fibre optique 6000 logements (340 bâtiments où s’exercent des activités agricoles) et ce, dans sept municipalités de la MRC du Val-Saint-François;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Stoke est bien au fait des délais inhérents aux demandes d’autorisation auprès de la CPTAQ;

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François est d’avis qu’offrir un Internet à très-haute vitesse aux producteurs agricoles répond aux objectifs et à la mission de la CPTAQ

**ATTENDU QUE** pendant la pandémie que vit présentement le Québec, l’accès à Internet est devenu un besoin critique notamment pour le télétravail et l’éducation à distance, dans ce contexte, chaque semaine compte;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-02- 035

**QUE** le conseil de la municipalité de Stoke demande à la CPTAQ de prioriser le dossier 429821, afin de limiter les délais dans le branchement à Internet à très haute vitesse de toute sa population;

**QUE** la présente résolution soit transmise à monsieur André Lamontagne, Ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, à Me Stéphane Labrie, président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l’Économie et de l’Innovation, à monsieur Gilles Bélanger, Adjoint parlementaire du ministre de l’Économie et de l’Innovation (volets économie et Internet haute vitesse) et député d’Orford, à monsieur François Jacques, député à Mégantic et à monsieur André Bachand, député de Richmond;

*Adopté à l’unanimité des conseillers présents.*

#### **4.2. Demande d’appui Cooptel auprès du gouvernement provincial**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du programme Régions Branchées, le ministère de l’Économie et de l’innovation a sélectionné un fournisseur en télécommunication pour la MRC du Val-Saint-François;

**ATTENDU QUE** Selon les informations transmises à la MRC du Val-Saint-François par ce télécommunicateur, le projet déposé ne couvre pas l’ensemble de la MRC du Val-Saint-François;

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a adopté une résolution (CA-20-04-10) appuyant toutes compagnies en télécommunication à déposer un projet aux instances fédérales et provinciales afin de déployer un Internet à très haut débit, le tout, conditionnel à ce que le projet déposé offre des services couvrant l’ensemble des portes non actuellement desservi en Internet à très haut débit dans la MRC du Val-Saint-François;

**ATTENDU QUE** l'objectif de la MRC du Val-Saint-François est de couvrir l'ensemble du territoire en Internet à très haut débit;

**ATTENDU QUE** selon le communiqué de presse du ministère de l'Économie et de l'Innovation daté du 21 mai 2020 « Le gouvernement s'est engagé à ce que tous les projets permettant de fournir un accès à Internet haut débit à l'ensemble des foyers québécois soient réalisés ou en voie de l'être d'ici 2022. L'appel de projets Régions branchées constitue le premier volet du plan de déploiement pour atteindre cet objectif. »

**ATTENDU QUE** selon les propos du ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon rapporté dans la Presse du samedi 25 juillet 2020 indique les intentions du Gouvernement pour la suite du dossier : « Les *trous* qui restent dans la couverture seront comblés *au cas par cas*, en négociant avec les fournisseurs établis dans les régions concernées. *On va dire aux telcos : "Vous avez couvert 80 % de la région, il vous manque 20 %. Qu'est-ce qu'il vous faut pour couvrir les 20 %, combien ça coûte?"* », illustre M. Fitzgibbon.

**ATTENDU QUE** la municipalité de Stoke est parmi les onze municipalités de la MRC du Val-Saint-François qui ont signé une entente liant Cooptel, coopérative en télécommunication bien établie sur le territoire depuis plusieurs décennies, aux municipalités afin de remplir l'objectif de la MRC du Val-Saint-François et celui du Gouvernement.

**ATTENDU QUE** les onze municipalités concernées ont accordé une aide financière à la coopérative en télécommunication, afin d'assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des foyers de la MRC qui ne possède pas un internet à haut débit selon l'étude de l'ingénierie de la MRC.

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a demandé au Gouvernement une rencontre à cet effet en Août 2020, sans recevoir de réponse (Résolution CA-20-08-11).

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-02- 036

**QUE** le conseil de la municipalité de Stoke considère qu'avec l'entente signée avec Cooptel, la municipalité considère qu'elle a atteint l'objectif du Gouvernement ;

**QUE** le conseil de la municipalité de Stoke demande de prendre entente avec le Gouvernement, afin que toutes les municipalités participantes à ces ententes soient dédommagées, pour les montants négociés en substitution à la responsabilité provinciale dans ce domaine.

**QUE** la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, à monsieur Gilles Bélanger, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse) et à monsieur André Bachand, député de Richmond;

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **4.3. Demande d'appui Statistique Canada**

**ATTENDU QUE** Statistique Canada entreprendra les travaux de recensement en mai 2021.

**ATTENDU QUE** Statistique Canada demande l'appui des municipalités dans le cadre de ces travaux.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2021-02- 037

Le Conseil de la Municipalité de Stoke appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

## **5. Comités et dossiers à traiter**

### **5.1. Administration et finances**

#### **5.1.1 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles**

ATTENDU QUE la municipalité reçoit une redevance liée à sa performance dans la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE cette redevance doit être utilisée dans des projets liés à l'environnement, au développement durable et au programme de gestion des matières résiduelles.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-02- 038

QUE le montant de 33 619,47\$ soit affecté à un surplus affecté aux divers projets liés à l'environnement, au développement durable et au programme de gestion des matières résiduelles.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **5.1.2 Utilisation et transfert aide financière COVID-19**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière du gouvernement du Québec pour pallier le manque à gagner et dépenses supplémentaires occasionnés par la pandémie;

ATTENDU QUE ce montant est unique et peut être utilisé sur trois (3) ans;

ATTENDU QUE cette aide doit être utilisée pour pallier le manque à gagner et dépenses supplémentaires occasionnés par la pandémie.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-02- 039

QUE du montant total à recevoir (178 030\$), la somme de 141 605\$ soit affecté à un surplus affecté pour pallier le manque à gagner et dépenses supplémentaires occasionnés par la pandémie en 2021.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **5.1.3 Achat de matériel informatique**

ATTENDU QUE la municipalité a dû changer certains appareils et ajouter du matériel informatique occasionné par les exigences liées à la pandémie COVID19.

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-02- 040

D'acheter trois (3) portables et deux (2) stations d'accueil auprès de Technic Réseau Conseil inc. pour la somme de 5 414.58 \$ avant taxes, d'autoriser la programmation et installation des logiciels de sécurité pour un travail approximatif de 5 heures à 90\$/l'heure.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 03 310 09 000*

#### **5.1.4 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil**

En vertu de l'article 360.2 de la LERMQ, tous les membres du conseil ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires. Un rapport de ce dépôt sera transmis au MAMH, si requis, par la secrétaire-trésorière.

### **5.2. Aménagement, urbanisme et environnement**

### **5.2.1 Appel d'offres public (SEAO) pour Collecte, transport et enfouissement des déchets**

ATTENDU QUE l'entente vient à échéance le 30 avril 2021.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

D'autoriser la publication de l'appel d'offre public STOKE-2021-01 sur le SEAO.

Rés. 2021-02- 041

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5.2.2 Demande de consentement COOPTEL – utilisation de terrain**

ATTENDU QUE Cooptel entreprend des travaux de déploiement du service internet haute vitesse sur notre territoire;

ATTENDU QUE Cooptel a besoin d'une autorisation pour ajouter de l'équipement sur des structures qui sont dans l'emprise municipale.

ATTENDU QUE Cooptel a soumis le plan des endroits touchés par leurs travaux.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-02- 042

D'autoriser Cooptel à ajouter de l'équipement terrestre et aérien dans l'emprise municipale pour le déploiement du service selon les plans soumis (0001427\_Z02\_S05 et 0001427\_Z02\_S10).

### **5.2.3 Autorisation pour la délivrance de constats d'infraction concernant les animaux**

ATTENDU QUE la Société protectrice des animaux de l'Estrie est, conformément à l'entente intervenue avec la Municipalité, responsable d'appliquer et de faire respecter le chapitre XI intitulé les animaux du *Règlement général* adopté par la Municipalité ainsi que le *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (P-38.002, r.1);

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite autoriser la Société protection des animaux de l'Estrie et ses employés à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-02- 043

D'AUTORISER la Société protectrice des animaux de l'Estrie et ses employés à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction au chapitre XI intitulé les animaux du *Règlement Général* adopté par la Municipalité;

D'AUTORISER la Société protectrice des animaux de l'Estrie et ses employés à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction au *Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (P-38.002, r.1);

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5.2.4 Autorisation de délivrance de constats**

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiments et en environnement est responsable d'appliquer et de faire respecter les règlements d'urbanisme adoptés par la Municipalité (règlement de zonage, règlement de lotissement, règlement de construction, règlement sur les conditions d'émission des permis de construction, règlement sur les permis et les certificats, etc.), les règlements liés à l'environnement adoptés par la Municipalité (règlement relatif à la vidange des fosses septiques et de rétention, règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet), les règlements liés à la sécurité, la paix et le bon ordre adoptés par la Municipalité (règlement général, règlement de sécurité contre les incendies, règlement sur la prévention des incendies pour les bâtiments agricoles, règlement établissant des normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments, règlement concernant les entrées charretières) de

même que le Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eaux de la MRC du Val Saint-François, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protections (Q-2, r.35.2);

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite autoriser l'inspecteur en bâtiments et en environnement à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-02- 044

**D'AUTORISER** l'inspecteur en bâtiments et en environnement à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme adoptés par la Municipalité (règlement de zonage, règlement de lotissement, règlement de construction, règlement sur les conditions d'émission de permis de construction, règlement sur les permis et les certificats, etc.);

**D'AUTORISER** l'inspecteur en bâtiments et en environnement à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre des autres règlements liés à l'environnement adoptés par la Municipalité (règlement relatif à la vidange des fosses septiques et de rétention, règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.);

**D'AUTORISER** l'inspecteur en bâtiments et en environnement à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre des règlements liés à la sécurité, la paix et le bon ordre adoptés par la Municipalité (règlement général, règlement de sécurité contre les incendies, règlement sur la prévention des incendies pour les bâtiments agricoles, règlement établissant des normes relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments, règlement concernant les entrées charretières);

**D'AUTORISER** l'inspecteur en bâtiments et en environnement à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction au *Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eaux de la MRC du Val Saint-François*.

**D'AUTORISER** l'inspecteur en bâtiments et en environnement à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*,

**D'AUTORISER** l'inspecteur en bâtiments et en environnement à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protections (Q-2, r.35.2)*

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5.3. Culture**

#### **5.4. Immobilisation et bâtiments**

##### **5.4.1 Achat de barrière physique pour la patinoire**

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-02- 045

DE procéder à l'achat de barrière physique (filet ou grillage) selon la disponibilité pour le tour complet de la portion de la patinoire qui en est dépourvu.

DE prévoir un budget maximal de 10 000\$ (dix mille dollars) pour cet achat qui sera pris à même l'aide financière fournie (surplus affecté) pour pallier aux dépenses reliées à la Covid-19.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

##### **5.4.2 Achat réceuse pour planchers**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite faire l'achat d'une laveuse pour les planchers.



Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-02- 046

DE prévoir un budget maximal de 5 000\$ (cinq mille dollars) pour cet achat qui sera pris à même l'aide financière fournie (surplus affecté) pour pallier aux dépenses reliées à la Covid-19.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

## **5.5. Loisirs**

### **5.5.1 Demande aide financière Emploi été Canada SAE**

**ATTENDU QUE** la période de demande d'aide au Programme Emploi été Canada est débutée;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite se prévaloir de ce programme pour l'embauche d'employés du camp de jour 2021.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2021-02- 047

**DE** mandater la directrice générale pour déposer une demande d'aide financière pour couvrir une partie des coûts prévus pour l'embauche des employés du camp de jour 2021.

**D'**autoriser la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

## **5.6. Ressources humaines**

### **5.6.1 Formations pour directrice générale**

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-02- 048

D'autoriser les formations suivantes :

Suivi et contrôle budgétaires, 20 mai 2021 : 125 \$

Élections municipales 2021 - Astuces pour des élections sans pépin, 20 avril 2021 : 225 \$

Lean Management – Formation de haut niveau pour gestionnaires municipaux, 10 février 2021 : 325 \$

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5.6.2 Formations pour les employés**

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-02- 049

D'autoriser les formations suivantes :

Employés parcs et bâtiments (2) Entretien des parcs et terrains municipaux, 8 avril 2021 : 75 \$/par personne.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5.6.3 Nomination au poste de Responsable de voirie**

**ATTENDU QUE** l'affichage d'un poste à l'interne s'est terminé le 8 janvier dernier;

**ATTENDU QU'**un employé a signifié son intérêt à remplir les conditions du poste.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-02- 050

Que le poste de Responsable de voirie soit attribué à Daniel Gendron selon les conditions approuvées par le conseil et la convention collective en vigueur.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **5.6.4 Création d'un poste permanent adjointe administrative (greffe et communications)**

ATTENDU QU'une lettre d'entente intervenue avec le syndicat pour un poste à l'essai venait à échéance le 31 décembre dernier;

ATTENDU QUE suite à l'essai le conseil municipal souhaite ouvrir le poste d'adjointe administrative (greffe et communications) en tant que poste permanent à temps complet (35 heures semaine).

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-02- 051

Que le poste permanent, temps plein «Adjointe administrative, greffe et communication» soit créé selon les conditions de la convention collective en vigueur.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **5.6.5 Affichage d'une offre d'emploi, adjointe administrative (greffe et communication)**

ATTENDU la création d'un nouveau poste d'adjointe administrative (greffe et communications) a été créé.

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-02- 052

QUE le poste «Adjointe administrative, greffe et communication» soit affiché avec les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

QUE la directrice générale soit autorisé à procéder aux opérations pour mener à l'embauche de cette ressource.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5.7. Sécurité publique**

#### **5.7.1 Achat habits de combat**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2021-02- 053

L'achat de 2 habits de combat incendie produit par Innotex (Richmond) au coût de 1838.00\$ +Tx. ch. auprès de Areo-Feu.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02 220 00650*

#### **5.7.2 Entente Croix rouge 3 ans**

ATTENDU QUE l'entente avec la Croix rouge venait à échéance au 31 décembre dernier.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

Rés. 2021-02-054

D'autoriser la signature d'une entente de trois (3) ans avec la Croix rouge pour le service d'aide aux sinistrés.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **5.7.3 Changement de limite de vitesse – rue de la Baronne**

ATTENDU QU'une demande a été déposée par des citoyens pour limiter la vitesse à 30 km/heure sur la rue de la Baronne;

ATTENDU QUE la vitesse de 30km/heure est déjà existante dans plusieurs secteurs de développement domiciliaire.

Rés. 2021-02- 055 Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge et résolu :

De modifier la limite de vitesse à 30km\heure pour cette rue.

D'en aviser le Ministère des Transports.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

## **5.8. Voirie**

### **5.8.1 Renouvellement au CERIU**

ATTENDU QUE l'adhésion au CERIU venait à échéance le 31 décembre dernier.

Rés. 2021-02- 056 Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

DE renouveler l'adhésion au coût de 385 \$ plus taxes.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents. 02 130 00 494*

### **5.8.2 Appel d'offres AOP Reconstruction des rues Mont-Dufresne, des Pinsons et des Mésanges – Programme TECQ 2019-2023**

Rés. 2021-02- 057 Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'autoriser la publication de l'appel d'offre public pour les travaux de Reconstruction des rues Mont-Dufresne, des Pinsons et des Mésanges – Programme TECQ 2019-2023.

Que l'adjudication des travaux soit conditionnelle à l'obtention d'un règlement d'emprunt pour couvrir la partie à financer par la municipalité.

Que l'adjudication soit conditionnelle à l'approbation de la programmation par le MAMH.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5.8.3 Reddition de compte MTQ – aide à la voirie locale**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification a versé une compensation de 189 849 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Rés. 2021-02- 058 Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

**QUE** la Municipalité de Stoke atteste auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation le rapport financier 2020 en guise de reddition de compte, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5.8.4 Appel d'offre public pour l'achat de matériel granulaire pour la saison 2021-2022**

Rés. 2021-02-059 Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier appel d'offres public (SÉAO) Stoke 2021-02 pour l'achat de matériel granulaire pour les besoins des travaux de la saison 2021-2022.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5.8.5 Appel d'offre sur invitation – Fauchage et débroussaillage**

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2021-02-060

D'autoriser le directeur des services municipaux à faire une demande d'appel d'offre sur invitation pour les travaux de débroussaillage et fauchage pour les besoins des travaux réguliers de la saison 2021;

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents. Poste : 02-320-02-521*

### **5.8.6 Vente d'un épandeur**

ATTENDU QUE la municipalité a un équipement duquel il souhaite se départir.

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2021-02-061

DE mettre en vente l'épandeur xxx par soumission à recevoir au bureau municipal.

De demander un prix de base de 1 500\$ et de vendre le bien au plus haut soumissionnaire qui répond à ce critère.

De procéder à la vente sans garantie, ni possibilité de remboursement.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5.8.7 Entente gré à gré avec FQM ingénierie pour programme PIACC**

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2021-02-062

D'autoriser une entente de gré à gré avec FQM, service d'ingénierie pour l'inspection de ponceaux de la Municipalité liés à la subvention PIACC.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

## **6. Trésorerie et finances**

### **6.1. État prévisionnel de la situation**

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 31 janvier 2021.

### **6.2. Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles**

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement n° 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-02- 063

QUE le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 352 240,96 \$ et détaillés comme suit :

Opérations courantes payées :	161 111,26 \$
Opérations courantes à payer :	164 151,76 \$
Salaires payés :	26 977,94 \$

QUE le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

## **7. Autres sujets**

## **8. Avis de motion**

### **8.1. Avis de motion et présentation du projet de Règlement d'emprunt 570 autorisant la réfection du 5<sup>e</sup> rang ouest et décrétant à cette fin un emprunt de 550 963 \$.**

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Carrier que le Règlement d'emprunt 570 autorisant la réfection du 5<sup>e</sup> rang ouest et décrétant à cette fin un emprunt de 550 963 \$ sera adopté ultérieurement conformément à la loi.

Présentation du projet :

**Règlement d'emprunt 570 autorisant la réfection du 5<sup>e</sup> rang ouest et décrétant à cette fin un emprunt de 550 963 \$.**

Nous avons eu la confirmation d'aide financière du ministère des Transports, le 21 septembre 2020, afin de permettre la réfection du 5<sup>e</sup> rang ouest dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.

La subvention est de maximum 50 % des coûts admissibles pour un maximum de 275 481 \$.

## 9. Règlements

### 9.1. Adoption du règlement 568 Règlement général uniformisé de la Municipalité de Stoke

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Lucie Gauthier relativement à l'adoption du présent règlement;

**ATTENDU QUE** la procédure a été régulièrement suivie et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture devant l'assemblée ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2021-02- 064

**D'**adopter le Règlement No 568 Règlement général uniformisé de la Municipalité de Stoke dont copie est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture du bureau.

**DE** publier le règlement sur le site internet de la municipalité après sa mise en vigueur.

*Dispense de lecture du règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement au moins trois jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renonce à leur lecture.*

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

### 9.2. Adoption du règlement 569 Traitement des élus

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Steeves Mathieu relativement à l'adoption du présent règlement;

**ATTENDU QUE** la procédure a été régulièrement suivie et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture devant l'assemblée ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2021-02- 065

**D'**adopter le Règlement No 569 Traitement des élus dont copie est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture du bureau.

**DE** publier le règlement sur le site internet de la municipalité après sa mise en vigueur.

*Dispense de lecture du règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement au moins trois jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renonce à leur lecture.*

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

## 10. Invitations

## 11. Varia

## 12. Période de questions

## 13. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 46.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

Maire  
Secrétaire-trésorière

Directrice générale

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer  
Maire

PROJET